



## COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITE

### **Rapport d'information concernant la pétition des habitants du chemin Jacques-Attenville (sous Sarasin) demandant sa mise en sens unique dans le sens de la montée.**

---

Sur proposition du Conseil Administratif, la commission s'est réunie les 1er octobre et 5 novembre 2019 ainsi que les 6 janvier et 4 février 2020 pour traiter de la pétition reçue le 8 mai 2018 et par laquelle 37 signataires demandaient la mise en sens unique montant du tronçon du ch. Jacques-Attenville (sous Sarasin).

Pour donner une réponse circonstanciée à cette pétition et après avoir réfléchi conjointement avec les commune limitrophes de Meyrin et Vernier, le Conseil Administratif a mandaté le bureau RGR afin de mener une étude de circulation sur le trafic de transit qui pèse sur la qualité de vie des 2 tronçons du chemin J.-Attenville ainsi que du chemin du Jonc.

Le 1er octobre, les commissaires ont pris connaissance des résultats de l'étude menée par M. Allegra (Bureau RGR) et des 5 variantes possible pour atténuer le trafic de transit à travers les « poches » identifiées. Soit :

- Variante 1 : mise en sens unique ch. J.-Attenville (sous Sarasin)
- Variante 2 : interdiction de circuler sauf riverains sur ch. des Corbillettes entre les ch. de Joinville et du Jonc
- Variante 3 : fermeture du ch. du Jonc en son centre
- Variante 4 : interdiction de circuler, sauf riverains autorisé, sur ch. J.-Attenville et ch. de l'Erse
- Variante 5 : fermeture du ch. J.-Attenville en son centre

Mesures préconisées par le bureau d'ingénieur RGR : Variante 3 + variante 4

La Commission a reçu les pétitionnaires le 5 novembre afin de leur expliquer de vive voix l'étude menée et la synthèse des réponses recommandées.

Ceux-ci ont été surpris que leur demande (variante 1) ait entraîné cette étude ayant pour conséquences une telle modification de trafic.

La variante 1 est impossible car le chemin du Jonc étant en partie privé il n'est pas possible d'y dévier l'ensemble du trafic.

Les pétitionnaires persistent à dire que leur chemin n'est plus vivable ainsi et demandent au moins une modération de trafic par des ralentisseurs comme sur le ch. J.-Attenville (côté lac).

Le 6 janvier dernier la commission a rediscuté toutes les variantes et posé toutes les questions nécessaire à sa compréhension.

Le 4 février la Commission, après avoir remercié le Conseil Administratif pour cette étude approfondie et élargie, a décidé par 4 oui, 1 non de déposer auprès de l'Office Cantonal des Transports une demande de « modération du trafic et riverains autorisés » sur ce ch. J.-Attenville et sur le chemin du Jonc entre carrefour Riant- Bosquet et J.-Attenville.

Ce rapport d'information est approuvé à l'unanimité des commissaires.

Grand-Saconnex, le 4 février 2020

Francine MAMIN TISSOT

Rapporteur



## COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITE

### **Rapport d'information de la Commission de l'aménagement du territoire et de la mobilité du 9 juin et 17 juin 2020 concernant le projet de modération du trafic de transit sur les chemins Attenville et Jonc**

---

Sur proposition du Conseil Administratif, la commission s'est réunie les 1er octobre et 5 novembre 2019, ainsi que les 6 janvier, 4 février et 9 juin 2020, pour traiter la pétition reçue le 8 mai 2018 et par laquelle 37 signataires demandaient la mise en sens unique montant du tronçon du chemin Jacques-Attenville (sous Sarasin).

Après une première étude de circulation présentée aux pétitionnaires, il a été conclu que la mise en sens unique entraînerait une déviation du trafic imprévue et non désirée sur le chemin du Jonc, en partie privé. Une nouvelle étude a ensuite été lancée afin de proposer des mesures de modération du trafic.

Le 9 juin, les commissaires ont pris connaissance des résultats de l'étude menée par M. Allegra (Bureau RGR) et des 3 variantes possibles pour atténuer le trafic de transit à travers les « poches » identifiées. Soit :

Variante 1 : Extension de la zone 20 existante déjà sur le tronçon du ch. du Jonc qui est sur la commune de Meyrin

Variante 2 : Aménagement de la zone 30 + marquages pour cheminements piétons

Variante 3 : Aménagement de la zone 30 + création d'un trottoir

Mesures préconisées par le bureau d'ingénieur RGR : Variante 2 ou Variante 3

La commission a notamment pris note du fait que malgré l'opposition de la commune, le chemin du Jonc a été récemment inscrit par l'OCT « en réseau de quartier structurant » dans le cadre de la mise à jour de la hiérarchie du réseau routier sur le secteur. La commission a demandé à être éclairée quant aux règlements et contraintes que peuvent impliquer cette nouvelle notion.

A l'unanimité, la commission a retenu la variante 2 et confirme l'autorisation de déposer auprès de l'Office Cantonal des Transport une requête en autorisation de construire pour cette modération du trafic.

Elle remercie le Conseil Administratif, Mme Reber, M. Grillet du SATPE et M. Allegra du bureau RGR pour le travail présenté.

Ce rapport d'information est approuvé à l'unanimité des commissaires.

Grand-Saconnex, le 17 juin 2020

Damian VEIGA LÖFFEL  
Rapporteur



## COMMISSION EQUIPEMENTS PUBLICS DU 15.06.2020

### **Rapport d'information de la commission « Equipements publics » concernant l'amélioration de la sécurité incendie/évacuation et l'augmentation de la capacité d'accueil de la Salle du Pommier.**

La commission « Equipements publics » s'est réunie en date du 15 juin 2020 à la demande du Conseil administratif afin de prendre connaissance de l'évolution du dossier de mise en conformité de la sécurité incendie et de l'augmentation de la capacité d'accueil du public de la salle de sport du Pommier. L'objectif était d'informer la commission afin qu'elle s'approprie le sujet et de définir quelques choix. Une séance en automne permettra d'aller de l'avant dans la réalisation du projet.

Il faut noter que ce sujet avait déjà été présenté en juin 2018 à la commission et que la mise aux normes de la sécurité incendie/évacuation est une nécessité même pour un emploi purement scolaire.

M. David Truchet du bureau iDTech a présenté à la commission l'état du projet et deux propositions pour le système de désenfumage afin de permettre l'augmentation de la capacité d'accueil de la salle. La commission a pris connaissance du document de présentation d'iDTech ainsi que de l'estimation des coûts :

- |  |               |
|--|---------------|
| A) Amélioration de la sécurité incendie / évacuation : | 1'310'000 CHF |
| B) Avec augmentation de capacité de la salle :         | 2'445'000 CHF |

La commission a pu poser toutes les questions souhaitées et obtenir les informations nécessaires.

Dans la discussion qui a suivi la présentation de M. Truchet, il ressort :

- 1) Une urgence quant à la mise en conformité de la sécurité, responsabilité de la Commune en cas d'accident.
- 2) Un manque d'informations concernant l'augmentation de la capacité :
  - a. Statistique de la fréquentation de la salle, fréquentation de la population saconnésienne ?
  - b. Infrastructure qui devrait accompagner l'augmentation de la capacité (toilettes, parking) ?
  - c. Questionnement autour de l'estimation des coûts proposé par iDTech, mise au concours avec d'autres bureau d'ingénieurs ?
  - d. Avenir des Lions au Grand-Saconnex, volonté de la Ville de Genève d'intégrer Les Lions à leur futur nouveau centre sportif du Bout-Du-Monde. Ne faudrait-il pas envisager de « pouvoir libérer un jour » la salle du Pommier de l'emprise du basket, et lui redonner sa fonction initialement prévue, à savoir polyvalente et scolaire ? Il n'est pas non plus interdit d'envisager la construction d'une salle entièrement consacrée au basket, ce qui irait d'ailleurs dans le sens des souhaits des dirigeants des Lions.

A la suite des discussions mentionnées ci-dessus, le vote de la Commission concernant les propositions de mise en conformité concernant la sécurité incendie a réuni l'unanimité des commissaires.

Quant à la proposition d'augmentation de la capacité à 2000 personnes, compte tenu du manque d'informations listées sous le point 2) ci-dessus, il a été décidé de ne pas procéder au vote.

La commission remercie le CA en charge des équipements publics ainsi que le personnel communal présent pour les documents et les explications fournies.

Le présent rapport est accepté par tous les membres présents.

Le Grand-Saconnex, le 15 juin 2020

Gérard BISE  
Rapporteur



**Rapport d'information des délégués du Conseil municipal au Tennis Club Grand-Saconnex**

L'assemblée générale du Tennis Club du Grand-Saconnex (TCGS) s'est tenue le 31 janvier 2020 en présence des membres du comité et d'une trentaine de membres.

Le Conseil Administratif du Grand-Saconnex était représenté par MM. Bertrand Favre et Laurent Jimaja.

M. Matthieu Steiner a assisté à une partie de cette assemblée en tant que délégué du Conseil Municipal. Le second poste de délégué auprès du TCGS est à repourvoir.

Le président explique que le club compte actuellement 6 équipes interclub. Une équipe femme est en ligue nationale C.

Le club constate une baisse d'inscription chez les très jeunes enfants, malgré la promotion réalisée à leur attention.

En revanche, un manque de place est constaté chez les 9-10 ans, spécialement les mercredi matin et samedi après-midi.

La participation aux stages d'été est stable.

Plusieurs événements ont été organisés en 2019 :

- Journée d'ouverture ;
- Open du mois d'août « Wawrinka Yonex Cup », suivi de la soirée d'été ;
- Tournoi amical de doubles ;
- Tournoi et soirée de clôture de la saison.

Les vérificateurs aux comptes attestent que la comptabilité, le bilan et le compte de pertes et profits sont correctement tenus.

Un excédent de CHF 38'000.- est versé à la commune, conformément à la convention liant la ville du Grand-Saconnex et le TCGS.

Le comité passe de 6 à 7 membres dont deux sont nouveaux.

Le comité déplore la persistance d'un problème de communication avec les personnes en charge des bâtiments à la commune, notamment en ce qui concerne le nettoyage.

Grand-Saconnex, le 13 mars 2020

Matthieu STEINER



**Rapport des délégués à la Sirène, Harmonie municipale du Grand-Saconnex**

L'Assemblée générale ordinaire de « La sirène, Harmonie municipale du Grand-Saconnex » s'est tenue le 27 février 2020.

M. Damien LUISIER, co-Président de la Sirène, déclare l'Assemblée générale ordinaire ouverte à 20h et souhaite la bienvenue aux personnes présentes, les remerciant d'avoir choisi d'investir leur temps en faveur de l'association.

Les co-présidents M. Damien LUISIER et Madame Annick NIARQUIN présentent leur rapport d'activité. Ils félicitent d'abord le comité et l'ensemble des membres pour leur engagement sans faille.

Les membres et musiciens ont une grande fidélité pour la Sirène, jusqu'à 7 décennies de présence.

L'année 2019 a été riche d'activités : on y décompte 42 répétitions, 16 représentations comme la première du cirque Knie à Plainpalais, les promotions de Chêne-Bourg, les 50 ans de l'école de la Tour ou encore la fête d'automne de Pregny-Chambésy. On relève également 4 participations communales officielles : la Sirène a été présente à l'aubade au Maire et au Président du Conseil municipal, à la fête des écoles, au 1er août, à la fête de l'Escalade.

L'Harmonie est composée d'une cinquantaine de musiciens avec un taux de présence de 70%.

L'ensemble a participé au concours cantonal de musique, a eu le plaisir de jouer au Victoria Hall où les musiciens se sont surpassés avec des très bons retours des experts, malheureusement ils étaient seuls en première catégorie.

L'école de musique se porte bien avec 18 élèves pour l'année scolaire 2018-2019.

Le junior band compte 11 musiciens et le but est de pouvoir les préparer à les intégrer dans le futur à l'Harmonie.

En 2020 la Sirène fêtera ses 120 ans d'existence et un concert anniversaire aura lieu le 9 mai 2020.

Grand-Saconnex, le 13 mars 2020

Sandra PORTIER



**Rapport d'information des délégués à l'Assemblée générale de l'association du Jumelage Grand-Saconnex-Carantec**

L'Assemblée générale s'est tenue le 11 mars 2020 en présence de 30 personnes sur un effectif de 74, et 19 personnes se sont excusées.

Madame Eliane Michaud Ansermet, Présidente de l'association, déclare l'Assemblée générale ordinaire ouverte à 19h et elle propose une minute de silence en souvenir de Monsieur Philippe Sandoz, décédé au mois de février.

Elle souhaite la bienvenue aux personnes présentes, malgré la menace du Coronavirus, en les remerciant d'investir leur temps en faveur de l'association.

Monsieur Marcel Rappaz présente le Procès-verbal de la dernière assemblée générale du 4 avril 2019. Le PV est accepté à l'unanimité.

Mme la Présidente présente le rapport d'activité.

Le comité s'est réuni à 8 reprises. En 2019 une classe de l'école du Pommier est partie à Carantec pour une classe bleue d'une semaine. Le séjour c'est très bien passé et le comité du jumelage a contribué aux frais à hauteur de Fr. 3000.-. La présidente espère que l'expérience se renouvellera en 2020. Comme il n'y a plus d'association à Carantec, il n'est plus possible d'organiser des rencontres. Aussi, la présidente a-t-elle décidé d'organiser une sortie pour les membres au Festival Avenches Tatoo le 7 septembre 2019. Cette expérience a rencontré un vif succès car 36 personnes ont participé. Durant l'année 2019, le comité a œuvré pour mettre sur pied en 2020 un séjour en Bretagne, plus précisément aux « Vieux gréments » à Brest. C'est Jean-Claude Cudré qui en était la cheville ouvrière. Une ombre plane cependant sur le voyage sous la forme du Coronavirus qui pourrait empêcher le projet.

Madame la présidente Eliane Michaud Ansermet exprime ses remerciements au CA et au CM pour le soutien financier d'année en année.

En l'absence de Michel Bourquin, c'est Jean-Claude Cudré qui lit le rapport du trésorier. D'entrée, le trésorier remercie les autorités pour l'octroi de la subvention annuelle. Les dépenses courantes ont peu changé. Le comité a participé au financement de la classe bleue pour un montant de Fr. 3000.-. La somme non dépensée de Fr. 1900.- a été restituée et placée en augmentation du Fonds de réserve générale, ce qui le porte à Fr. 4500.-. Cette somme sera utilisée pour le déplacement en Bretagne en 2020. Le bénéfice de l'exercice de Fr. 86.- sera porté en augmentation du capital ce qui portera celui-ci à Fr. 13'275.- pour un total du bilan de Fr. 20'110.-.

Le rapport des vérificateurs des comptes a été établi par l'administration communale. C'est le conseiller administratif Monsieur Bertrand Favre qui le lit. Il relève l'exactitude des comptes et la parfaite tenue de la comptabilité. Il remercie le trésorier pour son excellent travail.



Tous les rapports sont acceptés à l'unanimité.

### Admissions, démissions

Trois membres ont démissionné pour raison d'âge. Concernant l'élection de la Présidente, Monsieur Jean-Claude Cudré explique que Madame Eliane Michaud assurera la présidence encore pour une année, soit jusqu'à la prochaine assemblée générale. Il ajoute que lui-même a pris la même décision. La Présidente demande à l'assistance qui voudrait bien la remplacer, mais personne ne se manifeste. Eliane Michaud est confirmée en tant que Présidente.

### Election des membres du comité

Les membres actuels du comité se représentent et sont réélus. Il s'agit de Michel Bourquin, trésorier ad interim, Jean-Claude Cudré, membre, Michel Pomatto, secrétaire, Lucas Guitelmacher, membre et Marcel Rappaz, procès-verbaliste.

Monsieur Jean-Claude Cudré donne encore quelques informations concernant le déplacement à Carantec et il espère qu'il puisse avoir lieu (suivant l'évolution du Coronavirus). Si le déplacement ne pose certainement pas de problème, il n'en est pas de même sur place à Brest où de milliers de spectateurs sont attendus. 31 personnes participent au voyage. Les derniers détails suivront en temps utile.

### Divers

M. Eric Portier fait part d'une lueur d'espoir pour le jumelage. Lors d'un voyage à Carantec à la fin de l'année 2019, il a rencontré une personne intéressée à relancer une association. Il remarque que le jumelage est toujours bien présent parmi la population carantécoise.

Une nouvelle enseignante de l'école de la Tour manifeste de l'intérêt pour une classe bleue. Elle aura le soutien de Madame Michel. L'organisation pour de futurs déplacements se heurte néanmoins à des obstacles de plus en plus forts, car la Conseillère d'Etat Madame Anne Emery-Torracinta fait diminuer les subventions aux camps, voire pense les supprimer carrément.

M. Thierry Vacherand trouve que si Brest 2020 ne peut avoir lieu, il faut malgré tout maintenir le voyage en Bretagne.

Au sujet du déplacement en Bretagne, le comité prendra une décision courant mai selon l'évolution du COVID-19.

Mme Girod se demande comment peut fonctionner le jumelage sans comité à Carantec et sa raison d'être. La Présidente lui dit que le Jumelage est un acte signé entre les deux administrations communales et Monsieur Bertrand Favre explique qu'il perdurera au niveau des autorités tant qu'il n'est pas dénoncé d'un commun accord des 2 côtés. La charte du jumelage a d'ailleurs été confirmée lors du 40e anniversaire.

Le Maire, Monsieur Jean-Marc Comte relève qu'on pourrait développer par exemple des rencontres amicales entre anciens et nouveaux administratifs. Il remercie le comité pour son travail et l'encourage à continuer. Monsieur Bertrand Favre rajoute que les classes bleues peuvent survivre avec de jeunes enseignants secondés par les anciens et évoque les bons souvenirs de Brest 2012. Il exprime à son tour

les remerciements du Conseil administratif au comité.

La Présidente fait encore observer une minute de silence en l'honneur de Madeleine Roulet et clôt l'assemblée. Elle invite les membres au verre de l'amitié.

Fin de l'assemblée à 20 heures.

Le Grand-Saconnex, 5 juin 2020

Angelica PRUNCU CUTILE

Cruz Melchor EYA NCHAMA



**Rapport d'information des délégués du Conseil municipal au FC Grand-Saconnex**

La séance s'ouvre en présence des autorités communales et des délégués du CM. On constate que le club se porte bien, que les résultats sont encourageants pour un grand nombre d'équipes sauf malheureusement pour notre première équipe qui pointe en bas de classement et, pour y remédier, le club a mis tous les moyens en engageant un nouvel entraîneur et quelques nouveaux joueurs. Nous ne pouvons que les encourager dans cette quête de victoire et surtout qu'ils puissent se maintenir à ce niveau, car cela entraînerait des frustrations au niveau des autres équipes, comme la deuxième équipe qui ne pourrait accéder à une ligue supérieure, selon le règlement de l'ACGF.

Côté financier, on voit le retour de certains sponsors et nous ne pouvons que nous en réjouir. Les finances du club sont saines et se portent bien et nous l'en félicitons.

Depuis l'an dernier le club a remis sur pied le tournoi des Juniors E qui a eu un vif succès en 2019. Pour 2020, le but est de mettre l'accent sur ce tournoi avec, en plus, une reconnaissance des juniors C.

Le club aimerait pouvoir mettre sur pied un tournoi indoor à la salle du Pommier pour l'hiver prochain ; nous ne pouvons que nous réjouir de cette proposition.

Le club participe depuis 3 ans à la fête du 1er août et pense continuer ; la Présidente remercie tous les bénévoles et voit d'un œil bienveillant l'impact financier de cette manifestation.

Concernant la direction technique, il ne semble pas y avoir de problèmes évidents.

Concernant les travaux de mise en conformité des vestiaires, cela devrait se faire cet été ; le club remercie d'ores et déjà la commune pour son engagement tant financier qu'humain.

Une modification a été apportée aux statuts de telle manière que la Présidente et son comité sont élus pour un mandat de 3 ans, renouvelable 2 fois. Le vote de cette modification a été accepté à l'unanimité des membres présents.

L'assistance a renouvelé sa confiance en sa Présidente et en son comité, et l'élection d'un nouveau Vice-Président est venu grandir le cercle de direction et seconder la Présidente.

Après quelques questions posées par les membres présents, la Présidente clôt cette AGO et invite tout le monde pour un apéritif.

Le Grand-Saconnex, le 20 mars 2020

Eliane MICHAUD ANSERMET

Valentino CAVALIERI